



CONCIERGE POSTE TEMPORAIRE

Sous l'autorité du contremaître bâtiments et transport, le concierge effectue l'entretien ménager des locaux de la Ville en utilisant tout appareil électrique ou mécanique nécessaire aux tâches d'entretien. En autres, il procède à l'entretien des toilettes et des aires communes des bâtiments. Il est également responsable de vider les bacs de récupération, les poubelles et de s'assurer des clôtures et des systèmes d'alarme à la fin de son quart de travail. À la demande, il peut être appelé à participer à l'inventaire des produits de nettoyage ainsi qu'aux suivis afférents.

Le titulaire détient un diplôme de secondaire V ou l'équivalent reconnu par le ministère de L'Éducation du Québec. Il possède une bonne forme physique pour manipuler des boîtes de 50 lbs et plus. Il doit également être en mesure d'opérer tout appareil électrique ou mécanique nécessaire. Une formation en conciergerie constitue un atout important.

Le travail s'effectue sur une base de 40 heures par semaine. L'horaire du travail est du dimanche au jeudi de 16 h à minuit. Le salaire horaire est de 19.14\$ de l'heure.

Les personnes intéressées peuvent soumettre leur curriculum vitae au plus tard le 2 juillet 2014 à l'adresse suivante :

**Direction des ressources humaines
Ville de Beloeil
777, rue Laurier, Beloeil, (Québec) J3G 4S9
rhumaines@ville.beloeil.qc.ca**

Nous remercions les postulants pour leur intérêt; nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus. La Ville de Beloeil respecte l'équité en emploi. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.